MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
C. C. P. 723-61 . MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

3ème année

N° 26
Deuxième édition régionale n° 6

6 Juin 1955

A V E R T I S S E M E N T S

Zones V - VI
Zone III (Aveyron-Lozère)

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

A la suite des pluies des 3 et 4 juin, nous prescrivons de traiter toutes les cultures de pommes de terre avec :

- Bouillie bordelaise
- Sulfate basique de cuivre
- Oxychlorure de cuivre
- Oxyde cuivreux.

Ce traitement pourra être associé à un traitement antidoryphorique si celui-ci est nécessaire.

TAVELURE DES POMMES ET DES POIRES — Zones V - VI

Traiter immédiatement les vergers avec :

- Soufre micronisé
- Captane
- Zinèbe

Préférer le soufre micronisé dans les vergers de pommiers atteints par l'oïdium.

MILDIOU DE LA VIGNE — Zone V

Par suite des récentes pluies il convient de renouveler les traitements cupriques.

VERS DE LA GRAPPE — Zone V

On luttera contre ces parasites en ajoutant un insecticide à la bouillie destinée à la prévention du mildiou de la vigne.

Utiliser l'arséniate de plomb, le D.D.T., etc... Se conformer au tableau de mélange précédemment publié.

CARPOCAPSE — Zones V - VI

Les conditions climatologiques actuelles font prévoir des pontes. La protection des fruits contre les jeunes larves doit être assurée de façon permanente à partir du 10 juin. Employer une bouillie à l'arséniate de plomb.

I N F O R M A T I O N S

Zones V - VI

HYPONOMEUTES

On constate la présence de ces chenilles sur de nombreux pommiers aveyronnais. Pulvériser une bouillie arsenicale (qui sera la même que celle destinée à prévenir le carpocapse).

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,
P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

P98

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,16 rue de la République,Montpellier.Le Gérant:R.BERTRAND.Autorisation,du 23/I/53.Reprod.adaptation réservées.